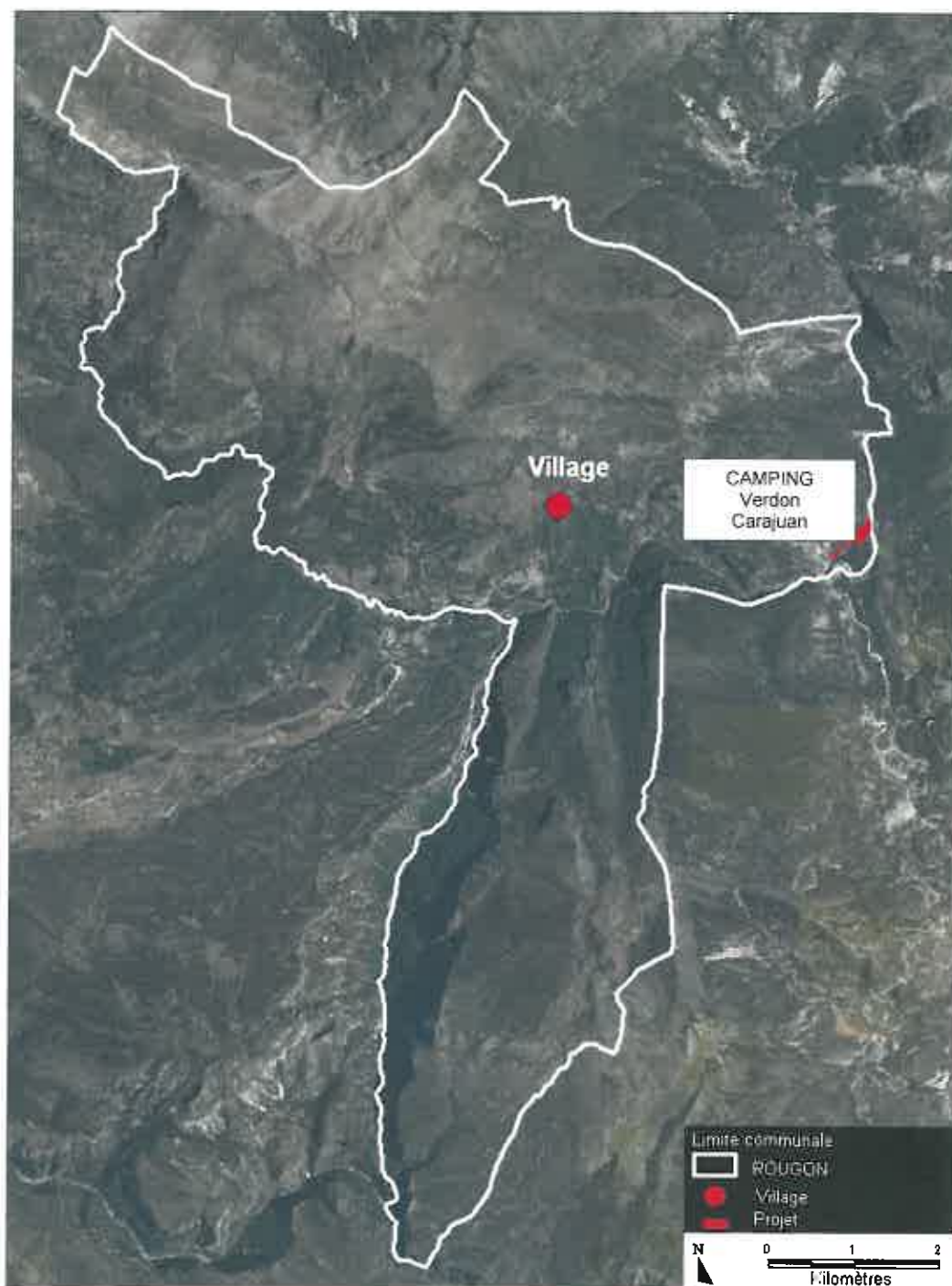
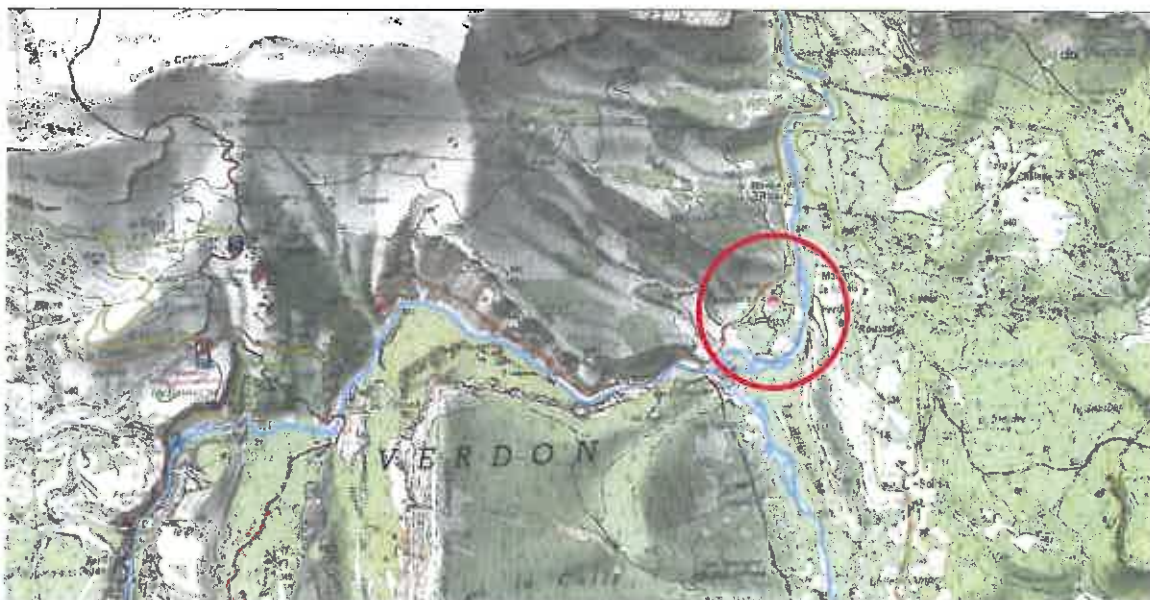


## ANNEXE : PLAN DE SITUATION



Situation du camping Verdon-Carajuan au sein du territoire communal de Rougon



Localisation du camping Verdon Carajuan sur fond IGN

## ANNEXE : PHOTOGRAPHIES



Localisation des prises de vues sur fond de Orthophoto 2011 :

1 – photo prise en octobre 2013 à l'intérieur du camping

2- photo prise en octobre 2013 depuis la route départementale





# ANNEXE : RECEPISSE D'ENVOI A L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE DU DOSSIER DE MODIFICATION N°3 DU POS DE ROUGON COMPORTANT EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET DES INCIDENCES NATURA 2000

DEPARTEMENT  
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

MAIRIE  
DE  
**ROUGON**  
04120

Téléphone 04 92 63 66 33  
Téléfax 04 92 63 66 45

e-mail : mairie.rougon@alpes04.fr  
Site Internet : <http://www.rougon.fr>

REPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Rougon, le 17 février 2014

Le Maire de Rougon

à

Monsieur le Sous-Préfet  
Sous Préfecture  
Avenue de la Sous Préfecture  
04120 CASTELLANE

*A l'attention de l'autorité Environnementale*

LRAR 1A 095 159 4244 7

Objet : Modification n°3 du P.O.S. de ROUGON

P.J. : 1 dossier papier

Monsieur le Sous-Préfet,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet de modification n°3 du P.O.S. de ROUGON ayant pour objet la requalification du camping municipal Verdon Carajuan

En effet conformément à l'article R.121-15 du code de l'urbanisme, le Préfet est consulté sur l'évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation et sur la prise en compte de l'environnement par le projet de modification du P.O.S. L'avis est réputé favorable s'il n'intervient pas dans un délai de trois mois. Il est, s'il y a lieu, joint au dossier d'enquête publique ou mis à la disposition du public.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en mes sentiments les meilleurs.

Commune  
adhérente



Le Maire  
Michel FACCHIN